

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

**Ministère de la Famille,
du Développement Social
et de la Solidarité Nationale**

**Centre National d'Assistance
et de Formation pour la Femme
(CENAF)**

Termes de Référence
étude pour la composante Documentation et
Recherche au niveau du CENAF et des CEDAF

Janvier 2004

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Au Sénégal, les femmes ont toujours joué un rôle déterminant dans le développement. Par ailleurs le manque de données fiables et d'autres informations pertinentes sur la femme font que le travail de la femme n'est pas pris en compte par les rapports nationaux. Ce qui constitue une contrainte pour les décideurs chargés d'apporter aux femmes et aux communautés le savoir et le savoir-faire nécessaires pour mieux assumer leurs responsabilités et apporter leur contribution à l'œuvre de construction nationale.

A l'heure actuelle l'intégration de l'approche genre dans le développement et de la promotion effective de la femme constitue une préoccupation au double plan national et international.

C'est ainsi que le Ministère de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale (MFDSSN) est chargé dans le cadre de ses attributions de l'amélioration des conditions de vie des familles, d'assurer la promotion économique et sociale des femmes et de défendre les droits des enfants.

Aussi la réalisation de ces objectifs exige la mise en place au sein du MFDSSN de structures adaptées capables de rendre compte de l'évolution de la situation de la femme .

C'est dans ce cadre qu'un Centre National d'Assistance et de Formation et des centres départementaux vont être mis en place au sein desquels il est prévu des unités de Documentation et de recherche.

Il s'agit d'étendre et de renforcer dans ces structures les actions qui étaient dévolues au Centre National de Documentation et d'Information pour la Femme (CNDIF) crée par le décret N° 90 838 du 24 juillet 1990 à l'issue de la Conférence de Beijing . Le CNDIF dont les objectifs étaient :

- d'appuyer le ministère dans son programme d'IEC en matière de promotion de la femme
- de contribuer au renforcement et à l'élargissement de la politique d'intégration économique africaine par le développement de réseaux d'information
- d'encourager et d'appuyer toute initiative de recherche ou étude relatives aux cibles femmes, enfant et famille.

De multiples contraintes parmi lesquelles le manque de moyens, n'ont pas permis au CNDIF d'accomplir totalement sa mission.

C'est pourquoi, le Chef de l'Etat a décidé de créer ces unités de documentation et de recherche dont les missions sont de promouvoir l'information, la recherche et la documentation pour la promotion de la femme

II - OBJECTIF DE L'ETUDE

L'objectif de l'étude est de déterminer les moyens nécessaires pour la mise en place et le fonctionnement des unités de documentation et de recherche prévues au sein du CENAF et des CEDAF

III - MANDAT DU CONSULTANT

Le travail va être confié à un bureau d'étude / consultant qui aura pour mission :

- de réaliser une étude diagnostique des systèmes d'information existants sur les femmes au Sénégal dans tous les secteurs d'activité (santé, éducation, emploi, activités économiques etc.) au niveau national et décentralisé.

A cet effet, il aura à visiter les systèmes d'information existants notamment au niveau des différents Ministères, à la Direction de la Statistique et de la Prévision, au niveau des ONG, de la Société Civile, des Institutions de Recherche des partenaires au Développement .

- d'analyser les forces et faiblesses du CNDIF en tenant compte des objectifs du CENAF et des CEDAF.
- d'identification les besoins des utilisateurs d'information sur la femme,
- d'évaluer les systèmes d'information basés sur les NTIC en vue de la création de réseaux axés sur la femme aux niveaux national, régional et international.

- De définir le profil du personnel et son mode de recrutement.
- D'identifier les équipements et le mobilier nécessaires.
- De définir le mode de fonctionnement et d'organisation.

IV - PROFIL DU CONSULTANT/ BUREAU D'ETUDE

Le travail sera confié à un bureau d'étude/consultant qui devra disposer de solides compétences et expérience d'au moins cinq (05) ans dans le domaine.

Une connaissance dans le domaine du genre serait un atout.

V - CRITERES DE SELECTION

Le bureau d'étude sera sélectionné sur la base d'une offre technique et financière. L'offre technique sera analysée sur la base des critères ci-après :

- la compréhension des termes de référence ;
- la qualité de la méthodologie proposé qui doit être claire et permettre d'apprécier la compréhension du mandat en faisant ressortir les activités à mener pour la réalisation de l'étude ;
- les références du cabinet dans le domaine de l'étude (ou similaire) durant les trois (03) dernières années ;
- l'expérience des experts proposés dans le domaine ;
- le calendrier d'exécution de l'étude en adéquation avec les différentes étapes du travail.

L'offre financière devra faire apparaître quand à elle un budget de l'étude formulé de façon à assurer une certaine adéquation avec les activités prévues dans l'offre technique.

La sélection sera fondée dans un premier temps sur la qualité technique de l'offre.

VIII – LA DUREE DE L'ETUDE

La durée maximal de l'étude est fixée à trois (3) mois à partir de la date de notification. Le cabinet d'étude prendra toutes les dispositions nécessaires pour réaliser le travail dans les délais impartis.

activités	Mois 1	Mois 2	Mois 3
Dépôt pré-rapport	xxxxxxxxxxxxxx		
Examen pour le comité restreint		xxxxxxxxxxxxxx	
Atelier national de restitution et de partage		xxxxxxxxxxxxxx	
Ateliers régionaux		xxxxxxxxxxxxxx	xxxxxx
Dépôt du rapport définitif			xxxxxx

X – BUDGET PREVISIONNEL

Le budget comprendra les honoraires, les perdiem, les frais de transport les frais de reproduction et de diffusion du rapport.

Le budget prendra également en charge les frais de déplacement de l'homologue, les frais pour la tenue des ateliers national et régionaux de restitution et de partage ou toute autre dépense pouvant se justifier par rapport au partenaire.